L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 12 AVRIL 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, coûtent $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale coûtent $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles coûtent comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, coûtent $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les indications de leurs annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais elles n'en ont, cet escompte ne dépassant 25 p. cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affiches coûtent 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

VENTES JUDICIAIRES.
DIMANCHE MATIN, 12 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Premier District, dans l'île et borné par les rues Italiens, Johnson, Palmyre et Commune, faisant face à la rue Johnson, avec toutes les bâtisses. Aussi, à 10 heures, sur ses lieux, la balance du fonds d'un magasin de graines de jardinage, situé rue Gravier, entre Camp et Magazine. Et à 3 heures P. M., sur les lieux, l'usufruit de 5 ans, de 3 maisons situées Italien, les 4 suivantes, &c., &c., du magasin à vapeur des rues Josephine et Magazine.

Par M. de Fériet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Dix lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Versailles, dans la paroisse St. Bernard.

Par E. Roger & Co., à leur magasin d'encan, rue Vieille Levee, Nos 45 et 47, à 11 heures—Vins en barriques et en glaces, absinthe, vermouth, anisette, whisky, &c.

Par E. Tonnelé, à 10½ heures, rue Perdido, entre St. Louis et Conti—Sardines à l'huile, vinaigre, pâtes à barque Jeanne, de Bordeaux.

Par O. Lésumont, au No 69 de la rue de Chartres—Horlogerie, montres en argent, bibelloterie, marchandises sèches.

Par Hofman, Marks & Co, au No 30 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et bijoux.

Par A. Feiber, au No 48 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, tabac, &c., à l'encan.

Par Louis Stern & Bro, au No 36 de la rue du Camp—Bottes, souliers et brodequins—sans réserve.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Kraust Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Les voitures à l'encan de demain, par le Shérif, comprennent:

Le No 1 de barres A. M., sur les lieux, rue Gravier, entre Camp et Magazine, Premier District—Balance d'un fonds de magasin de graines de jardinage.

2e—A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Deuxième District—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Italiens, entre celles de la Commune et Palmyre, Premier District.

3e—Et à 3 heures P. M., sur les lieux—L'installation de 3 maisons situées à l'angle des rues Magazine et Josephine, Quatrième District. Voir aux annonces.

☞ Ventes d'immeubles.—Les prix se soutiennent. M. M. C. Morgan, de Morgan & Co, encanteurs, en fait encore hier, à la Bourse des Négociants, rue Royale, une vente magnifique. Ces messieurs en ont d'ailleurs avec moins d'une douzaine de lots, battant non tarit, au prix de $40,000. On trouvera dans la partie ci-avant de l'Abeille une liste sommaire des propriétés vendues.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente de sardines qui aura lieu demain à 10 1/2 heures du matin, par Importers Binded Ware House No 4, rue Peters, entre St. Louis et Conti, par ordre du consul de France, pour compte de qui il appartiendra, par Eug. Tourné, encanteur.

Annonces politiques.

Aucune annonce d'une nature politique ne sera insérée dans l'*Abeille*, à moins que le prix n'en ait été acquitté d'avance.

CANDIDATURES DÉMOCRATIQUES.

On trouvera dans notre partie anglaise la liste des candidatures démocratiques que nous avons déjà publiées dans notre numéro de dimanche.

AGITATION EN FRANCE.

Les troubles, qui ont eu lieu sur divers points de la France à l'occasion des opérations de révision pour la garde nationale mobile, indiquent le retour d'une de ces périodes d'agitation qui semblent être un mal chronique chez les Français. Tandis que les journaux de l'opposition cherchent à exagérer les proportions de ces manifestations hostiles, les feuilles gouvernementales s'efforcent naturellement d'en diminuer l'importance. Ces dernières attribuent les troubles qui ont éclaté à Toulouse, à Bordeaux et ailleurs aux excitations des sociétés secrètes et à l'action des repris de justice. Les sociétés secrètes sont toujours prêtes à profiter des occasions qui se présentent pour agiter l'opinion publique et donner aux masses populaires, on voit se glisser des repris de justice en quête de quelque bonne subaine, mais il serait puéril de ne pas chercher ailleurs la cause des événements qui viennent de s'accomplir sur les points les plus opposés du territoire. D'abord, l'existence des sociétés secrètes est problématique, et s'il en existe dans les villes qui ont été le théâtre de désordres, elles ont, croyons-nous, une influence très restreinte. Les repris de justice, du moins cette catégorie, peuvent se mêler aux rassemblements mais non les provoquer, et ils sont trop connus de la police pour se mettre en évidence. Ils attendent généralement qu'une émeute se soit bien engagée avant d'y jouer un rôle, attirés qu'ils sont alors par l'appât du vol et du pillage.

Maintenant, est-il exact de dire que le mécontentement causé par la nouvelle loi sur l'armée, suffit seul à expliquer ces démonstrations tumultueuses, suivies de résistance aux agents de la autorité, et qui ont troublé, pendant plusieurs jours, le repos de deux grandes villes et d'un assez grand nombre de localités? Cela ne nous paraît pas admissible, lorsque nous voyons la généralité de la population se soumettre, dans plusieurs endroits avec empressement et attiédeur aux indifférents, à l'application d'une loi qui ils, en réalité, riche de redondance, les organisme du de garde mobile a été non la cause principale, mais le prétexte de l'explosion du mécontentement populaire. Quelles sont donc les causes réelles de ce mécontentement!

Est ce l'expédition du Mexique! Elle est déjà oubliée, sauf des porteurs d'obligations qui ont la promesse d'être désintéressés en partie. Est ce la tendance politique actuelle du gouvernement impérial! mais le gouvernement qui plus libéral que la Chambre, élue par le pays, comme vient de le prouver la discussion des deux lois sur la presse et le droit de réunion? Est ce la crainte de la guerre? mais rien ne la fait pressentir, et d'ailleurs, on peut hardiment dire qu'une guerre avec la Prusse eût été peut faire au moins auprès de la jeunesse des villes. Est ce la cherté des subsistances! Mais le gouvernement montre un zèle et une sollicitude extrêmes pour alléger les souffrances des population.

De toutes ces causes que nous venons d'énumérer, il n'y en a pas une qui puisse être considérée comme étant exclusivement la source du mécontentement populaire, mais toutes ces causes réunies ont contribué, sans doute, à faire fermenter ce vieux levain révolutionnaire de la race gauloise, produit d'une exubérance de sève qui cherche de temps à autre à s'épanchier au dehors et qui ne se calme qu'après la secousse violente d'une révolution intérieure ou d'une guerre nationale.

Ce n'est pas la première fois, depuis l'empire, que nous avons vu se produire ces symptômes caractéristiques. Un peu avant la guerre de Crimée, nous avions observé les péripéties du siége de Sébastopol, en tenant deux ans en haleine la nation française, avaient détourné son attention des questions intérieures, mais dès 1858, on pouvait remarquer des indices alarmants d'une grande surexcitation dans les esprits. Il ne fallut rien moins que la guerre d'Italie pour faire une diversion favorable à l'Empire. Depuis cette guerre, dix ans se sont écoulés, le travail de fermentation a repris son cours et l'ébullition des esprits se traduit déjà par des faits inquiétants.

Napoléon III doit regretter aujourd'hui de n'avoir pas joué un rôle actif dans la guerre d'Allemagne qui était une occasion toute favorable pour donner satisfaction à ce besoin d'activité qui dévore le peuple français et qui ne lui permet pas d'accepter sans impatience et sans révolte une trop longue période de calme. Trompée dans sa fièvre d'attente, en ce qui concerne la politique extérieure, la France espérait beaucoup à l'intérieur des réformes promises par la lettre du 19 janvier. En pareille matière, il vaut mieux promettre peu et tenir davantage, que promettre beaucoup et tenir peu. C'est le contraire qui a eu lieu, *nolens volens*. Le peuple voulait du nouveau et le nouveau se traduit par la garde mobile, fardeau général qui atteint une grande partie de la population. De là une agitation qui indique un mécontentement vague et un trouble temps qu'un malaise général résultant de la stagnation des affaires et de la cherté des subsistances.

Le gouvernement impérial ne se contentera certainement pas de réprimer les émeutes et de mettre partout sur pied ses agents et ses troupes. Napoléon III a trop étudié la philosophie de l'histoire pour ne pas savoir que la répression ne fait que retarder l'explosion quand elle ne la précipite pas. Il s'efforcera de donner satisfaction aux tendances libérales, en accordant des réformes constitutionnelles qui feront l'objet d'un nouveau plébiscite, ou bien il cherchera un dérivatif à la fièvre intérieure dans une guerre étrangère.

Quand et comment viendra cette guerre, c'est ce qu'il ne suit pas lui même à l'heure présente, puisque tous les gouvernements protestent de leurs intentions pacifiques. Mais il sent, comme tout le monde en Europe, que le maintien de la paix reste plus que jamais incertain. L'équilibre des forces a été détruit et la confiance ne se rétablira pas tant qu'il n'y aura pas eu une solution donnée à plusieurs problèmes importants. Celui de la rectification des frontières de la France n'a été qu'ajourné.

En attendant cette guerre qui peut n'éclater que l'année prochaine, il faut que le gouvernement français cherche à calmer l'agitation publique. L'idée d'un plébiscite a été mise en avant elle aurait été, dit on, écartée par M. Rouher, mais nous nous attendons à la voir reparaître et prendre une forme plus déterminée. Les élections générales du Corps Législatif doivent avoir lieu cette année. Ne serait-ce pas une occasion favorable, au moment où le pays va être appelé à élire ses députés, pour le consulter en même temps sur une modification à apporter à la Constitution. La publication de la brochure intitulée: *Les titres de la dynastie impériale*, brochure qui contient le texte de la Constitution actuelle paraît avoir pour objet de préparer les esprits à une mesure dont l'Empereur a seul le secret, comme il a eu seul l'initiative des grandes réformes on des grandes entreprises qui ont jusqu'à présent marqué son règne.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Avec le dimanche de Pâques, le théâtre de la rue Bourbon va reprendre le cours de ses représentations régulières jusqu'à la fin de la saison. Notre troupe lyrique, de retour de Galveston, où elle a obtenu une suite non interrompue de succès, donnera demain *Jérusalem*, grand opéra de Verdi, qui a été si bien et si dramatiquement rendu par mademoiselle Fauvchetti, MM. Picot, Van Huffelen, Le Chevalier, Dupin. L'*Africaine* sera sans doute donnée dès qu'on aura pu faire une répétition générale.

Aujourd'hui, dimanche, la troupe dramatique donnera *La Papillonne*, spirituelle comédie en 5 actes de Victorien Sardou, dans laquelle un mari volage apprend à ses dépens qu'il vaut mieux rester fidèle à sa femme que de courir après celles des autres. Cette pièce a été jouée par mademoiselle Amélie Hiury, M. Gravier, mademoiselle Marie Hiury et MM. Mary et Fayo. Elle devra marcher ce soir avec encore plus de rondeur. On jouera en outre *Un mari dans du coton*, vaudeville en un acte.

Nous engageons vivement le public à reprendre le chemin du théâtre et à soutenir par un concours actif, l'administration qui, nous le dirons franchement, a besoin d'appui pour finir la saison.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DE LA LOUISIANE.—Nous publions depuis plusieurs jours la charte du "Louisiana Equitable Life Insurance Company." Aujourd'hui nos lecteurs trouveront dans nos colonnes une circulaire contenant les noms des administrateurs et des directeurs, et annonçant au public que la Compagnie est prête à commencer ses opérations actives.

L'entreprise mérite véritablement le nom de louisianaise; elle est fondée avec des capitaux louisianais, elle a à sa tête des louisianais et elle a pour objet principal de conserver dans le pays les capitaux qui chaque année en sortent pour n'y plus rentrer sous forme de primes d'assurances payées à des compagnies étrangères. Tout en offrant les mêmes avantages que ces compagnies, elle aura l'inappréciable mérite de conserver à la Nouvelle-Orléans l'usage des capitaux qui y seront versés comme primes, qui pourront acquis aux actionnaires tous engagés dans les affaires à la Nouvelle-Orléans. Les directeurs ont été choisis parmi nos concitoyens les plus influents et les plus populaires. Le Président, M. Ellison, et le Secrétaire, M. Harper, sont des louisianais, connus avantageusement depuis nombre d'années à la Nouvelle-Orléans. A tous ces titres la Compagnie en question peut non-seulement se recommander comme nous au patronage du public.

COMPAGNIE D'ASSURANCE GERMANIA.—Nous publions dans nos colonnes le bilan annuel de cette compagnie, dont les affaires sont toujours florissantes. On verra que le montant net des primes pour l'année expirée le 31 mars dernier est de $205,707. 17, tandis que le chiffre des pertes, dépenses, réassurances et réserve est de $175,581. 32, laissant un bénéfice net de $30,025.95. L'actif de la compagnie est actuellement de $390,656.37. Les officiers sont MM. D. Michel président, C. F. Forster, vice président, E. Maier, secrétaire. On trouvera la liste des directeurs à la suite du tableau.

AUX ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE JACKSON.—Nous signalons tout particulièrement à l'attention des actionnaires du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, l'avis important de la réunion annuelle qui doit avoir lieu, demain lundi, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 41. Il s'agit de voter sur un amendement à la Charte, dont nous publions le texte dans nos colonnes d'annonces. Cet amendement porte que dorénavant il le gouverneur du Mississippi, ni celui de la Louisiane, ni le maire de la Nouvelle-Orléans, ne pourront plus voter en vertu des actions appartenant à ces deux Etats ou à la ville.

Prix de passage réduit—On trouvera dans l'annonce au tableau du prix de passage par les chemins de fer de Jackson et du Mississippi Central, pour aller de la Nouvelle-Orléans à New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington. Cette réduction, qui est considérable, a eu lieu dès le 1er avril. Pour plus amples renseignements et détails, il faut s'adresser au bureau où on trouvera aussi des livres, sous gouverneur Camp et l'ancienne avenue du City Hôtel ou à la gare rue Calliope.

Chemises—Notre établissement pour la confection des chemises, en coin des rues de Chartres et Canal, est de plus en plus en vogue et nous engage qui vous invite à entrer à chaque votre mesure. Vous pouvez voir les ouvrières faire les chemises, et sans trompette, un travail plus de soyez d'élégance et de grande perfection. Lafond & Hayman, dont le magasin est un point de rendez-vous de dans exquisité de chemises et de sole.

Jeunes gens et parents—Si vous désirez occuper des places de congrès, mettez les et mettez-vous vous même au état de le faire en obtenant à peu de frais les renseignements nécessaires au COLLEGE COMMERCIAL DE DOLHEAR, au coin des rues Camp et Commune. Un prendra des arrangements libéraux avec ceux qui se présenteront immédiatement.

Installations pour le gaz—M. J. B. Moran graisseur et plombier, rue Baronne No 84, annonce au public qu'il vend en ce moment toutes ses installations pour le gaz, au prix coûtant. Mr. J. B. Moran est connu pour l'habileté avec laquelle il ajuste les tuyaux et toutes les pièces qui concernent l'éclairage au gaz. Il a toujours en magasin les articles que nécessite cette source d'éclairage, devenu presque universel, et il se charge de les installer et de les ajuster dans le plus bref délai possible et aux conditions les plus raisonnables. Voyez l'annonce.

☞ L'attention spéciale de nos lecteurs est appelée sur l'annonce de M. CROSS, où il est dit qu'il a seul droit à l'huile de lampe septéolique" devenue par la la meilleure et la plus sûre, la plus douce, le plus économique et la plus belle des lumières. Cette huile, en outre, n'engrasse ni les mèches ni les plus fines étoffes. Ce nouveau produit, d'importance considérable, tant dans toutes les familles et dans les ateliers industriels. On peut se servir de l'huile septéolique avec les vieux lampes à l'huile de charbon en changeant simplement les becs. On voit, une exposition de cette huile et du bec de lampe, gratuitement à son magasin du No 15 de la rue Dauphine, près de la rue du Canal.

VENTE D'IMMEUBLES PAR LE SHERIFF.—Voici le montant des ventes d'immeubles, par le shérif, pendant la semaine finissant le samedi, 11 d'avril:

Une portion de terre, 88 pieds 2 p. sur la rue Première, sur 97 pieds 9 p. face à la rue Howard, 4me District, vendue à John Henderson, pour	$1300 00.
Partie complète et partie à terme.	
Une portion de terre avec bâtisses et améliorations, située rue de l'Annonciation, entre Première et Deuxième, 37 pieds 6 p. sur 120 pieds 3 p. à G. L. Konns, pour	" 5000 00.
Comptant.	
Un terrain vague 31 pieds 3 p. face à la rue Cypress, entre celles de Vine et Willow, Premier District, à la veuve Luther Holdsworth, pour	" 500 00.
Comptant.	
Un terrain avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Bacchus, entre celles Terpsichore et Melpomène, même District, 26 pieds 8 p. sur 127 pieds 11 p. à Antonia Cardona, pour	" 5050 00.
Partie comptant, partie à terme.	
Total.	$11,850 00.

—Raconté par Pierre Véron:

X..... l'auteur aiffé d'un des dernière four, rencontre jeudi, sur le boulevard, le critique Z.....

—Bonjour! Vous savez que le dernier mot n'est pas dit sur ma pièce!

—Ah!

—Le théâtre a fait bien un excellente soirée.

—Bah! Il y a eu *salade*!

—Il sont gracieux pour nous, les Anglais!

L'affiche de l'Alhambra annonce que mademoiselle Emette est engagée pour danser le CANCAN, DANSE NATIONALE DE LA FRANCE.

ORDRE IMPORTANT SUR LES LEVÉES.

Quartier General du 5e District Militaire.
Nlle-Orléans, La., 10 avril 1868.
ORDRES SPÉCIAUX No 76.
(Extrait.)

En vue de la crue annuelle du Mississippi, menaçant la sureté des levées, et requérant une grande vigilance de la part des planteurs et des autorités de paroisse pour se protéger contre les désastres d'une inondation, et sur la recommandation des commissaires du bureau des levées, il est, par la présente, ordonné que les jurés de police des paroisses sujettes à la submersion, requerront des inspecteurs de district ou de ward qu'ils fassent une reconnaissance immédiate et complète des levées dans les divers districts, et une fois par semaine ensuite, pendant la durée des hautes eaux.

Le résultat de ladite inspection sera communiqué aux présidents des jurés de police dans un rapport détaillé, faisant ressortir la situation où l'inspecteur aura trouvé chaque levée ajoutée à son inspection, et spécifiant les réparations immédiates qui seront nécessaires pour prévenir la rupture desdites levées. Si toutes les levées ont besoin de réparations, les jurés de police feront usage de tous les moyens prescrits par les lois existantes pour faire exécuter promptement lesdites réparations; et dans les cas de crevasse ou de crevasse probable, ils feront une réquisition sur les propriétaires ou cultivateurs des terres sur le même côté du fleuve ou bayou, dans une distance de sept milles du point menacé, pour qu'ils fournissent cinquante pour cent des travailleurs robustes employés sur lesdites plantations, *avec l'assentement du district pour* [illegible] pour aider à détourner le danger, et chaque travailleur aura droit à recevoir une piastre et demie par jour, comme qui sera payée avec le produit des bons de levée dans les mains des commissaires du Bureau des Levées, sur la production des rôles de paiement certifiés par le président du jury de police; et toutes les dépenses encourues par les autorités de paroisse, planteurs ou propriétaires de terres, pour les constructions ou réparations de levées, et la fermeture des crevasses, seront payées avec les mêmes fonds, sur preuves dûment fournies.

Comme il est prouvé que de nombreuses ruptures dans les levées sont dues à la négligence des personnes qui font passer l'eau à travers les levées pour arroser les récoltes, il est ordonné, en outre, que dorénavant nul n'aura le droit de couper une levée ou d'ouvrer dans sa base un conduit ou boîte pour l'introduction de l'eau, sans avoir obtenu d'abord l'assentiment écrit du jury de police de la paroisse ou la levée est située, sous peine de payer les dommages qui en résulteraient.

Dans les cas de coupures de levée ou d'insertion de conduits actuellement existants, il sera du devoir des inspecteurs de district de faire et de rapporter si la levée a été mise en danger, auquel cas le jury de police ordonnera au propriétaire de la terre sur laquelle elle se trouve, de clore l'issue et de faire la réparation nécessaire. Au défaut de quoi, le jury de police fera exécuter la réparation à ses frais.

Par ordre du maj. gén. Winfield S. Hancock.
GEO. L. HARTSUFF,
Assist. Adj. Général.

LES TROUBLES EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Petit-Journal* du 23 mars:

On lira plus loin divers renseignements que nous extrayons de nos correspondances de Bordeaux, au sujet des désordres qui ont accompagné dans cette ville le recensement de la garde nationale mobile. Il résulte de ces renseignements, premièrement, que les faits ont été notablement exagérés par les organes de l'opposition; en second lieu, que le nombre des individus qui y ont pris part a été relativement fort restreint; enfin que l'immense majorité de la population a fait preuve du plus grand empressement à se parer de la réputation pour des manœuvres perturbatrices dont la justice, nous en sommes certain, saura démêler les vrais mobiles.

Des affiches anarchiques ayant été mises en circulation dans la ville de Rennes, M. le préfet du département a cru devoir à l'arrestation de trois jeunes gens, qui ont été reconnus comme auteurs de ces placards. Une instruction est commencée, il en résulte jusqu'à présent que les incriminés n'ont été mus que par le désir de semer l'agitation.

LE THÉATRE FRANÇAIS A NEW-YORK.—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

Le vapeur de la compagnie transatlantique, l'*Europe*, parti samedi pour Brest et Le Havre, avait au nombre de ses passagers, Mmes Debon rick, Larmet, Reillex et MM. Laroche Larmet et Roche, c'est-à-dire les meilleurs artistes de la compagnie française.

Nous les voyons partir avec d'autant plus de regret que rien ne peut nous faire espérer leur retour. En admettant, ce qui n'est pas probable, que nous ayons une troupe dramatique au Théâtre français, l'hiver prochain, les artistes dont nous parlons, instruits par l'expérience acquise à leurs dépens, ne seraient nullement tentés de revenir à New-York, pour y être exposés comme devant. Ajoutons que les artistes dont nous Mmes Debarick, Larmet, Reillex et M. Laroche seront engagés aussitôt qu'on apprendra leur arrivée à Paris.

Sans nous étendre sur la question, disons que, pour notre pays du jour, c'est une heureuse interruption de faire de l'illustre héro Grau, le directeur de la troupe, le théâtre français, depuis Mlle Rachel, a été condamné. Aujourd'hui notre théâtre national [illegible] en passions, pas bien entendu de l'entreprise de M. Bateman qui est en train de le rendre millionnaire—et, mort et enterré et tous les tudesques du monde—directeurs et autres—ne le ressusciteront pas.

Et dire que si de braves gens qui ont la rage de se mêler de ce qui ne les regarde pas, avaient laissé en pauvre Jungnet-tranquille, il en serait tout autrement. Triste, triste, triste.

TRISTE ACCIDENT.—Il est arrivé un triste accident à la *Revanche* [illegible] jour, au dire des compositeurs, (un Français) est tombé par la trappe, du 2me étage. On croit qu'il s'est causé la lumbaglie.

AFFAIRE DU *FIGARO* ET DE *LA SITUATION*.

Nous avons fait connaître les condamnations prononcées contre *le Figaro* et *la Situation*. Voici le texte des jugements rendus par le tribunal:

Affaire du Figaro

"Le tribunal,

"A l'égard de Jules Richard,

"Attendu que, dans le numéro du journal *le Figaro* du 11 mars 1868, il a été publié, à Paris, un article intitulé: *Chronique de Paris*, et signé Jules Richard,

"Attendu que dans cet article l'auteur dit "que qu'il faut frotter le nez de chaque député de la majorité dans la scène de l'incident Kerergan, dont elle est responsable, et qu'elle a pris sous sa protection;

"Qu'il continue en disant "que cette majorité est intolérante, qu'elle empêche le gouvernement de rien accorder à l'opinion publique, qu'elle ne voit dans la situation que la perpétuation de son pouvoir, qu'elle ne voit dans le mot de liberté, qu'elle est ignorante, qu'elle est égoïste, incapable, inutile, dangereuse et vicieuse; que les hommes qui la composent sont des sourds et des aveugles, ennemis de l'Empire, de la France, de la liberté, du progrès et généralement de tout ce qui n'est pas eux, leur intérêt particulier et leur ambition, que les boudiers gens de tous les partis doivent se coaliser pour débarrasser le pays de pareil fardeau, que le gouvernement ne le tolère plus, qu'il ne le supporte pas, qu'il ne le tolère pas, qu'il ne le supporte pas, qu'il ne le tolère pas, qu'il ne le supporte pas, qu'il ne le tolère pas